



L'an deux mille vingt et le vingt-cinq juin à vingt heures trente le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilles VAVRILLE.

Laurence SCHANG est élue secrétaire de séance.

Présents : MM. VAVRILLE, BRIAND, CAUWET, CHENOT, LAURENT, PERRIN et Mmes CHOLEY, BAILLEUL, BAUMANN, CIURLEO, MULLER STRECKER, SCHANG et VIMBERT.

Absents : M. ALBERT qui a donné procuration à M. BRIAND et Mme CORSO.

Ordre du jour :

- 152 (7.2) Taux d'imposition 2020 des 2 taxes directes locales ;
- 153 (7.1) Budget primitif M14, exercice 2020 ;
- 154 (7.1) Budget primitif M49, exercice 2020 ;
- 155 (5.3) Désignations des délégués au Syndicat Mixte de la Seille Aval ;
- 156 (5.3) Commission communale des impôts directs ;
- 157 (9.1) Recensement INSEE : nomination d'un coordonnateur communal ;
- 158 (4.5) Prime exceptionnelle "état d'urgence covid-19".

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que la réunion de ce jour se déroulera à huis clos.

152 (7.2) Taux d'imposition 2020 des 2 taxes directes locales :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour), décide de fixer comme suit les taux d'imposition des 2 taxes directes locales 2020 :

- Taxe foncier bâti : 12,00 %
- Taxe foncier non bâti : 43,76 %

153 (7.1) Budget primitif M14, exercice 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour) décide d'adopter le budget primitif M14, exercice 2020, qui s'équilibre à 823 440 € en fonctionnement et 253 355 € en investissement.

154 (7.1) Budget primitif M49, exercice 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour), décide d'adopter le budget primitif M49, exercice 2020, qui s'équilibre à 127 850 € en exploitation et 51 190 € en investissement.

155 (5.3) Désignations des délégués au Syndicat Mixte de la Seille Aval :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour) décide de nommer CAUWET Nicolas et BRIAND Jean-Claude délégués au comité technique du Syndicat Mixte de la Seille Aval.

156 (5.3) Commission communale des impôts directs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour), décide de proposer les personnes suivantes pour la commission communale des impôts directs :



Liste des 12 titulaires proposés :

CALMES Vincent, MIEDICO Laurent, ALBERT Jean, MAIOLO Félix, LECLERC Jeanine, GERGONNE Hélène, ECKENFELDER Jean-Paul, BRIAND Jean-Claude, CAUWET Nicolas, VIMBERT Eve, CHENOT Alain et BAUMANN Audrey.

Liste des 12 suppléants proposés :

FONTENEAU Delphine, GROMANGIN Jean-Nicolas, CHOLEY Audrey, MULLER STRECKER Sarah, PERRIN Julien, LAURENT Vincent, BAILLEUL Mylène, SCHANG Laurence, KLEIN Jean-Marie, MAURI Jean, WILLAUME Jean-Louis et LE GOFF Pascale.

157 (9.1) Recensement INSEE : nomination d'un coordonnateur communal :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité (14 pour), nomme M. Stéphane WAGNER coordinateur communal du recensement de la population pour l'année 2021 et invite le Maire à prendre l'arrêté municipal correspondant.

157 (4.5) Prime exceptionnelle "état d'urgence covid-19" :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20 ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88 ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment l'article 4 ;

VU la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;

VU le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics ;

Considérant que la prime exceptionnelle n'est pas reconductible ;

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer la prime exceptionnelle « Etat d'urgence covid-19 » et d'en déterminer les critères d'attribution.

Le montant de la prime exceptionnelle est fixé en raison des sujétions exceptionnelles suivantes :

- Continuité du fonctionnement du service administratif en présentiel et télétravail conduisant à un surcroît significatif de travail.

Dans la limite de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (11 pour, 3 abstentions), décide :

- D'instaurer la prime exceptionnelle « Etat d'urgence covid-19 » selon les modalités définies ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel les bénéficiaires, le montant alloué et les modalités de versement dans le respect des principes définis ci-dessus.



- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/07/2020.

Liste des délibérations du 25 juin 2020 :

- 152 (7.2) Fiscalité - Taux d'imposition 2020 des 2 taxes directes locales ;
- 153 (7.1) Décisions budgétaires - Budget primitif M14, exercice 2020 ;
- 154 (7.1) Décisions budgétaires - Budget primitif M49, exercice 2020 ;
- 155 (5.3) Désignation de représentants - Désignations des délégués au Syndicat Mixte de la Seille Aval ;
- 156 (5.3) Désignation de représentants - Commission communale des impôts directs ;
- 157 (9.1) Autres domaines de compétences des communes - Recensement INSEE : nomination d'un coordonnateur communal ;
- 158 (4.5) Régime indemnitaire - Prime exceptionnelle "état d'urgence covid-19".

*Fait et délibéré en séance,
Les Conseillers Municipaux*

ALBERT Jean

BAILLEUL Mylène

BAUMANN Audrey

BRIAND Jean-Claude

Absent

CAUWET Nicolas

CHENOT Alain

CHOLEY Audrey

CIURLEO Marie

CORSO Nathalie

LAURENT Vincent

MULLER STRECKER Sarah

PERRIN Julien

Absente

SCHANG Laurence

VAVRILLE Gilles

VIMBERT Eve